

Le 4 décembre 2023

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 4 décembre 2023 à 19h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire, Greg Vaughan, et les conseillères et conseillers: Laurie-Ann Foucrault, Rose Lawlor, Tanya Garrick Rhicard, Laurent Marchal, Marcus Flynn, et Robert Young tous formant quorum sous la présidence du maire.

Nicole Blinn, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

ABSENCE

Aucune

23-12-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel présenté en ajoutant le sujet suivant;

16a) Ordre de changement #01 et #02 projet #2201983- Réfection des rues River et Maple

Malgré le fait que l'information/documentation utile n'a pas été communiquée aux membres du conseil auparavant, l'ensemble de ces derniers consent à l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.

23-12-02

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Rose Lawlor et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière, tenue le 6 novembre 2023, soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyen(ne)s questionnent les membres du conseil.

23-12-03

COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, et résolu que les comptes extraordinaires (signifiés par un astérisque) et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2023

Total des salaires : 64 966.85\$ (inclus : Services Incendie juillet à décembre = 16 751.58\$ et rémunérations des élus = 37 085.53\$)

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

5606	Atelier et Découpage Bourgea 2014 inc.	Garage / peinture orange	58.27
5607	Avizo Experts – Conseils	Septembre et Octobre	3 435.46
5608	Bell Canada		568.56
5609	BMR Express	S.I. – 12 Maple – carr cult	84.98

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

5610	Canton de Bedford	Collectes MR	7 494.47
*5611	Centre du Camion Cowansville	Chasse-neige	539.23
*5612	Équipements Incendies CMP Mayer inc.	Boyau MTSS	1 488.36
5613	Cogeco Connexion inc.		226.34
*5614	CSE Incendie et Sécurité inc.	S.I. / dossard et gants	1 866.34
5615	André Demers	MAJ – site web	298.94
5616	Dépanneur Chez Ben	S.I. / sableuse	145.39
5617	Dépanneur Stanbridge East	Garage	49.85
*5618	Enviro 5	Vidange de 212 fosses	54 477.45
*5619	Fédération Canadienne des Municipalités	Adhésion 2023-2024	363.48
*5620	Flynn, Marcus	Remb.dép km/ rés # 23- 06-09	50.35
*5621	FNX .Innov	Rue River et Maple	15 313.41
5622	Outillage Rioux G.D.B.	S.I. / drill kit	701.34
*5623	Grafcom.ca	M.a.j. site-web	135.46
5624	Hydro-Québec		2 097.23
5625	Gestim Inc.	Inspectrice	2 449.50
5626	Denis Larocque enr.	Centre communautaire	28.74
5627	Librairie Moderne	Biblio	654.55
5628	NAPA Bedford	S.I.	136.30
*5629	Plantation des Frontières	Arbres de Noël	525.44
5630	Postes Canada	Carr. Culturel	57.12
*5631	Premier Tech Aqua	Usine T.E.U.– circuit board / rés # 23-11-10	3 813.15
5632	Chauffage P. Gosselin Inc.		1 985.46
*5633	Raymond Chabot Grant Thornton	Audit 2023 / rés # 23- 10-12	1 379.70
5634	R.I.G.M.R.B.M.	Enfouissement MR	2 083.51
*5635	S.O.S. Pompes Pieces Expert	Usine T.E.U. (3) pompes	5 506.35
5636	Enviro Connexions	Tri recyclage	962.64
*5637	Staples Commercial	Biblio- encres	254.71
5638	Telus Mobilité		322.72
5639	Sanibert Inc.	Fin de contrat / toilettes portative	44.60
*5640	Uniformes Beaudin	Voirie	275.94
5641	Ville de Cowansville	Frais de signification	121.36
*5642	C.I.B.C.	Visa	691.08
5643	Les Éditions Wilson & Lafleur inc.	Renouvellement CM	483.00
*5644	Wurth Canada Limited	Attache câble	427.69
*5645	Bibliothèque Denise-Larocque	Vers. budgétaire 2023 rés # 23-12-06	3 000.00
*5646	Guignolée 2023 CABBE	Dons rés. # 23-12-09	300.00
*5647	CPSC main dans la main	Aide financière 2023- 2024 rés # 23-12-10	500.00
5648	Nicole Blinn	Petite caisse	184.61

RAPPORT DE L'INSPECTRICE DES PERMIS ÉMIS EN NOVEMBRE

Dépôt des rapports de l'inspectrice, des permis émis en novembre 2023.

23-12-04

SALAIRE ET ALLOCATIONS 2024

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard et résolu d'adopter les salaires et allocations 2024 tel que présenté et approuvé par le conseil.

ÉTATS COMPARATIFS BUDGÉTAIRE 2023/ COURANT ET PRÉVUE

Dépôt du rapport sur l'état comparatif des revenus et des dépenses en vertu des dispositions de l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

La Directrice générale greffière-trésorière, Nicole Blinn, a fait parvenir à tous les membres du Conseil, le 29 novembre 2023, le rapport budgétaire concernant l'état comparatif des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2023 et l'état comparatif des revenus et des dépenses prévues pour l'exercice financier courant.

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL EN VERTU DU CODE D'ÉTHIQUE

Lors de la séance du conseil du mois de décembre, la directrice générale dépose un extrait du registre des déclarations des membres du conseil en vertu du code d'éthique. La directrice générale confirme qu'aucune déclaration n'a été produite par les élus.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIÈRES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale fait rapport que les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil ont été déposées pour 2024.

23-12-05

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipale du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Marcus Flynn et résolu unanimement d'adopter le calendrier suivant pour les assemblées régulières du conseil municipal (débutant à 19h00) pour l'année 2024 :

le lundi 15 janvier ¹	le lundi 8 juillet ²
le lundi 5 février	le lundi 5 août
le lundi 4 mars	le lundi 9 septembre ²
le lundi 8 avril ²	le lundi 7 octobre
le lundi 6 mai	le lundi 4 novembre
le lundi 3 juin	le lundi 2 décembre

(¹ 3^e lundi du mois, ² 2^e lundi du mois))

23-12-06

VERSEMENT BUDGÉTAIRE 2023 - BIBLIOTHÈQUE DENISE LAROCQUE DUHAMEL

**Le conseiller Laurent Marchal déclare son intérêt personnel et se retire de la discussion et le vote de ce point.*

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu que la municipalité verse un montant de 3 000.00\$ à la Bibliothèque Denise Larocque Duhamel. GL# 02 70230 447

ABSTENTION : Le conseiller Laurent Marchal

23-12-07

**OFFRE DE SERVICES – PROGRAMME DE GOUVERNANCE- LOI 25
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON/VARS**

CONSIDÉRANT QUE la Loi 25 sanctionné le 22 septembre 2021, modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, impose aux organisations privées et publiques de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se conformer en ayant un plan de gouvernance pour assurer la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stanbridge East ne répond pas présentement aux obligations imposées et ne détient pas les ressources à l'interne pour répondre à toutes les obligations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Robert Young et résolu :

- Que le conseil municipal accepte l'offre de mutualisation pour les organisations de moins de 100 employés de VARS, une division de Raymond Chabot Grant Thornton, au montant de 19 975.00\$ plus les taxes applicables et les frais récurrents.
- Que le conseil autorise Madame Nicole Blinn, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité de Stanbridge East, tous les documents requis.

23-12-08

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023- VERSION N° 05

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Robert Young et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 05 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 05 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

23-12-09 DON- GUIGNOLÉE 2023

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, et résolu que ce conseil verse une contribution de 300.00\$ au CABBE pour la Guignolée 2023.

23-12-10 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER 2023-2024 CPSC MAIN DANS LA MAIN

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Rose Lawlor et résolu que ce conseil verse une contribution de 500.00\$, au Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main pour venir en aide aux enfants en situation de grande vulnérabilité dans Brome-Missisquoi.

23-12-11 ORDRE DE CHANGEMENT N°01 ET N°02 –RÉFECTION DES RUES RIVER ET MAPLE

CONSIDÉRANT QU' il avait la présence de terre végétale, de branches et morceaux de bois au niveau de l'infrastructure (OC-01);

CONSIDÉRANT la reprise et percement du puisard P-2 pour permettre un écoulement entre la conduite pluviale et le puisard (OC-02);

CONSIDÉRANT l'ordre de changement n°01 en date du 15 novembre 2023 et l'ordre de changement n°02 en date du 16 novembre 2023;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu :

- Que ce conseil autorise la directrice générale, Nicole Blinn, à signer l'ordre de changement n° 01(augmenté de 6 301.13\$ taxes en sus) et n°02 (augmenté de 678.27\$ taxes en sus) pour et nom de la municipalité.

HORAIRE DU BUREAU TEMPS DES FÊTES

Fermeture du bureau temps des fêtes du 20 décembre 2023 au 3 janvier 2024 inclusivement.

CONVOCATION RÉUNION SPÉCIALE LE 14 DÉCEMBRE 2023

Une assemblée spéciale du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East sera tenue le jeudi 14 décembre 2023 à 19h00 afin d'adopter les prévisions budgétaires 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h57.

Nicole Blinn,
Directrice générale et greffière-trésorière

Greg Vaughan, Maire